



mémoire et solidarité

« Les petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants »

Règlement 2009-2010

Le concours scolaire intitulé « **Les petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants** » est organisé par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), en partenariat avec l'association Renefer, le Musée de la Grande Guerre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, la Fédération Nationale André Maginot, le Souvenir Français, la Fédération nationale des plus grands Invalides de Guerre, l'Union Fédérale des associations françaises d'anciens combattants, la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie, l'Association républicaine des anciens combattants et la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du Ministère de la Défense (DMPA).

Depuis son lancement en 2006, le concours reçoit le patronage conjoint du Ministre de l'Éducation nationale et du Secrétaire d'État à la Défense et aux anciens combattants.

1/ Objet du concours :

Le concours a pour objet de préserver et de transmettre aux plus jeunes la mémoire des combattants de la Grande Guerre.

Le travail de réflexion des classes participantes s'articulera autour des trois grandes étapes suivantes :

- **1) Sélection** par la classe d'un Poilu originaire de leur commune ou de leur département (Poilu dont le nom figure sur le monument aux Morts, ascendant d'un des enfants de la classe...).
- **2) Recherche** d'informations sur le parcours du Poilu.
Cette enquête sur les traces de cet homme peut :
 - consister en des recherches au service d'État Civil de la mairie ou au service des archives départementales et permettre ainsi aux enfants de découvrir le rôle et le fonctionnement de ces services administratifs ;
 - les amener à rencontrer la famille du Poilu ou des représentants d'associations patriotiques locales ;
 - leur faire découvrir des musées ou des lieux emblématiques de la Grande Guerre ;

Le contenu de cette étape est donné à titre indicatif. Le professeur, responsable de la classe participante, aidé par le délégué à la mémoire combattante ou le directeur départemental de l'ONACVG, reste libre de choisir les démarches les plus appropriées à la compréhension, par les enfants, de l'histoire de la Grande Guerre et à la découverte de la vie du Poilu sélectionné.

- **3) Réalisation** par la classe d'un « **carnet** » **artistique**, illustré par des dessins, des poèmes et des textes (etc...) retraçant l'histoire du Poilu à la manière du carnet de Renefer intitulé « *Belle Petite Monde* ». La classe s'inspirera librement de ce carnet pour relater l'histoire de son Poilu.

2/ Modalités de participation :

- Le concours est ouvert à toutes les classes primaires de CM1 et de CM2.
- Les classes participantes doivent s'inscrire auprès du service de l'ONACVG de leur département (Voir fiche d'inscription).
- Toute participation est à but non lucratif.
- Les classes participantes autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur travail par l'ONACVG et ses partenaires (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L 122-1, 3, 5 et 7). Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux et le nom des établissements avec indication de la classe concernée seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications.
- Les cahiers seront retournés aux classes participantes qui en auront fait la demande expresse.

3/ Critères de sélection des travaux :

- Le carnet, réalisé sur support papier, doit être relié (fil, agrafes, colle etc...). Toutes les techniques d'arts plastiques pourront être utilisées. Les textes manuscrits seront privilégiés aux écrits dactylographiés ou copies.
- Le travail, composé d'une trentaine de pages maximum, doit présenter les dessins et les textes de tous les enfants, le projet doit mobiliser l'ensemble de la classe.
- Le choix de la forme du carnet est libre mais les dimensions de l'objet final ne peuvent excéder un format A4 (29,7 x 21 cm).
- Le contenu du cahier sera apprécié sur sa qualité historique, son esthétisme général, son originalité et l'émotion qu'il dégage.
- Les raisons ayant guidé le choix du Poilu, la diversité et la qualité des démarches entreprises ainsi que toute initiative propre à témoigner de l'implication particulière de la classe seront présentées dans un **document annexe rédigé par le professeur** et transmis avec le carnet réalisé par la classe. **Son contenu sera pris en compte par le jury national.**

4/ Composition et organisation du jury :

Chaque service départemental de l'ONACVG adresse au département de la mémoire combattante le carnet réalisé par la classe qui a participé au concours dans son département.

Si un service départemental de l'ONACVG reçoit plusieurs carnets, il se doit d'organiser un jury départemental présidé par le directeur du service, qui a voix prépondérante. Ce jury sélectionne le travail qui mérite le plus d'être soumis au niveau national.

- Le jury national, indépendant et souverain, est composé de 10 personnes maximum. Il est présidé par le directeur général de l'ONACVG.
- Le Président a voix prépondérante.

- Les autres membres du jury disposent d'une voix de même valeur.
- Chaque cahier est examiné par le jury dont les décisions ne peuvent donner lieu à aucun recours.
- La liste des lauréats sera communiquée aux délégués à la mémoire combattante par le département de la mémoire combattante. Les classes lauréates seront également informées par courrier du département de la mémoire combattante de l'ONACVG.¹

5/ Calendrier du concours :

- Lancement du concours dès la rentrée scolaire, le **2 septembre 2009**.
La classe participante est encouragée à participer à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et à découvrir l'exposition intitulée « La Grande Guerre » et la mallette pédagogique qui l'accompagne.
- Travail de recherche et de réalisation du cahier : de **septembre 2009 à début mai 2010**.
- Date limite d'envoi des travaux au jury national (seul l'original est accepté): **le 5 mai 2010 (cachet de la poste faisant foi)**.

A envoyer soit au service départemental qui a enregistré l'inscription soit au département mémoire de la Direction générale de l'ONACVG : ONACVG- Hôtel National des Invalides – Corridor de Metz, Escalier K- 75700 PARIS 07 SP.

- Examen des travaux par le jury national : **à compter de juin 2010**.
- Annonce des résultats **à compter de juin 2010**.
- Remise des prix : **fin juin 2010**.

6/ Prix remis aux lauréats :

- 1^{er} prix : Journée pédagogique à Paris et remise de prix officielle.
- 2^{ème} et 3^{ème} prix : Remise de récompenses par les deux services départementaux de l'ONACVG concernés.
- Mentions spéciales éventuelles.

¹ Contact : Département de la mémoire combattante- 01.49.55.75.40